

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR**

Avis est, par les présentes, donné par la soussignée qu'à sa séance ordinaire du 15 mai 2018, le conseil municipal de la Ville de Brossard a adopté le règlement suivant :

REG-415 RÈGLEMENT ORDONNANT DES TRAVAUX MUNICIPAUX DE CONSTRUCTION DES TROTTOIRS SUR L'AVENUE ORIENT, LA RUE NOISY, LA RUE PALERME ET L'AVENUE THÉRÈSE ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 017 000 \$

Le règlement REG-415 a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 5 juin 2018.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication et peut être consulté à l'hôtel de ville (Service du greffe) situé au 2001, boulevard de Rome, Brossard, du lundi au jeudi de 8 h 15 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 15 à 12 h 30.

Brossard, ce 12^e jour de juin 2018.

Joanne Skelling, avocate, OMA
Greffière

For explanations in English regarding this public notice, please contact Services Brossard 450-923-6311.